

Distr.  
GENERALE

A/AC.237/37  
9 juillet 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE  
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
Huitième session  
Genève, 16-27 août 1993  
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT  
LE MECANISME FINANCIER ET LE CONCOURS TECHNIQUE  
ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES

Application de l'article 11 (mécanisme financier), paragraphes 1 à 4

Note du secrétariat

1. A sa sixième session, le Comité a décidé de consacrer ses travaux aux tâches qui sont mentionnées dans la Convention et qui doivent être entreprises lors de la première session de la Conférence des parties (A/AC.237/24, par. 43). Parmi celles-ci figure la tâche mentionnée sous la rubrique B.1 : "Application de l'article 11 (mécanisme financier), paragraphes 1 à 4". Le Comité a commencé l'examen de ce point à sa septième session, dans le cadre du Groupe de travail II.

2. A cette session, le Comité a été saisi d'un document d'information présenté par le secrétariat (document A/AC.237/26) qui soulevait un certain nombre de questions. Il a examiné ces questions et est parvenu à des conclusions sur certaines d'entre elles, qui appelaient une action complémentaire (A/AC.237/31, par. 32). Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa huitième session (A/AC.237/31, par. 32 o) et 51).

3. La réponse apportée aux diverses questions, pour lesquelles un examen complémentaire a été demandé, sera indiquée dans les documents soumis au Comité au titre de ce point de l'ordre du jour, comme suit :

a) Propositions relatives aux politiques, aux priorités du programme et aux critères d'agrément du mécanisme financier. Note du Bureau du Groupe de travail II (A/AC.237/37/Add.1).

b) Mode de calcul de tous les coûts supplémentaires convenus. Note du secrétariat (A/AC.237/37/Add.2).

c) Dispositions concernant les relations fonctionnelles entre la Conférence des parties et l'entité - ou les entités - responsable(s) du fonctionnement du mécanisme financier. Note du Président du Comité et note du secrétariat au Bureau (A/AC.237/37/Add.3).

d) Eléments relatifs à l'évaluation des moyens financiers nécessaires. Note du secrétariat (A/AC.237/37/Add.4).

4. Quelques-unes des questions d'ordre institutionnel soulevées dans le document présenté par le secrétariat à la septième session du Comité restent posées, notamment celle d'une éventuelle contribution du Comité à un accord sur la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (voir A/AC.237/26, par. 57). Ce dernier doit en principe adopter un programme de restructuration à la réunion des participants prévue en décembre 1993.

5. Le FEM a tenu deux réunions à Pékin à la fin de mai 1993 : une réunion sur la reconstitution de ses ressources (le 25 mai) et une réunion ordinaire des participants (les 26 et 27 mai). Les résumés des débats établis à l'issue de ces réunions par leur Président (en anglais seulement) sont annexés à la version anglaise du présent document, pour l'information du Comité.

-----